

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CLUNISOIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004029300058

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION DE CLUNY

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	28
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	37
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A4 - Etat des provisions	40
A5 - Etalement des provisions	41
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	51
C3.2 - Liste des établissements publics créés	52
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	53
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	54

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	55
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 71	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS Principal	BP 2020
-------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	14438
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1938
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2678413,00		163,42	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	0,1635	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,0600	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,9561	
5	Encours de la dette	2036459,1700	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 557 626,43	9 680 326,32

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 877 300,11

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 557 626,43	10 557 626,43
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 007 023,70	2 888 419,16

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 118 604,54

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 007 023,70	3 007 023,70
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 564 650,13	13 564 650,13
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 628 749,75	0,00	1 565 004,60	1 565 004,60	1 565 004,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 328 190,00	0,00	2 463 542,00	2 463 542,00	2 463 542,00
014	Atténuations de produits	2 492 000,00	0,00	2 491 960,00	2 491 960,00	2 491 960,00
65	Autres charges de gestion courante	3 108 847,00	0,00	3 016 081,23	3 016 081,23	3 016 081,23
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 557 786,75	0,00	9 536 587,83	9 536 587,83	9 536 587,83
66	Charges financières	134 804,00	0,00	32 293,60	32 293,60	32 293,60
67	Charges exceptionnelles	9 550,00	0,00	800,00	800,00	800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	53 638,32		63 864,00	63 864,00	63 864,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 755 779,07	0,00	9 633 545,43	9 633 545,43	9 633 545,43
023	Virement à la section d'investissement (5)	338 559,08		199 998,00	199 998,00	199 998,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	588 375,00		724 083,00	724 083,00	724 083,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		926 934,08		924 081,00	924 081,00	924 081,00
TOTAL		10 682 713,15	0,00	10 557 626,43	10 557 626,43	10 557 626,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 557 626,43
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	88 420,00	0,00	116 281,00	116 281,00	116 281,00
70	Produits services, domaine et ventes div	468 812,00	0,00	603 160,30	603 160,30	603 160,30
73	Impôts et taxes	6 852 391,00	0,00	6 776 363,00	6 776 363,00	6 776 363,00
74	Dotations et participations	2 404 057,02	0,00	2 151 719,02	2 151 719,02	2 151 719,02
75	Autres produits de gestion courante	46 400,00	0,00	31 803,00	31 803,00	31 803,00
Total des recettes de gestion courante		9 860 080,02	0,00	9 679 326,32	9 679 326,32	9 679 326,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 860 080,02	0,00	9 680 326,32	9 680 326,32	9 680 326,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	229 998,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		229 998,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 090 078,02	0,00	9 680 326,32	9 680 326,32	9 680 326,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	877 300,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 557 626,43
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	924 081,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	231 786,00	0,00	86 237,12	86 237,12	86 237,12
204	Subventions d'équipement versées	516 879,59	0,00	650 321,00	650 321,00	650 321,00
21	Immobilisations corporelles	298 444,84	0,00	271 319,18	271 319,18	271 319,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 220 372,98	0,00	1 307 222,60	1 307 222,60	1 307 222,60
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 267 483,41	0,00	2 315 099,90	2 315 099,90	2 315 099,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 372 654,97	0,00	510 138,80	510 138,80	510 138,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	16 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 388 654,97	0,00	511 138,80	511 138,80	511 138,80
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 656 138,38	0,00	2 826 238,70	2 826 238,70	2 826 238,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	229 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 521 960,00	0,00	180 785,00	180 785,00	180 785,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 751 958,00	0,00	180 785,00	180 785,00	180 785,00
	TOTAL	6 408 096,38	0,00	3 007 023,70	3 007 023,70	3 007 023,70

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 007 023,70
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 307 660,75	0,00	1 662 553,16	1 662 553,16	1 662 553,16
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	400 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 707 660,75	0,00	1 722 553,16	1 722 553,16	1 722 553,16
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	77 316,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 521 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 599 276,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 306 936,75	0,00	1 783 553,16	1 783 553,16	1 783 553,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	338 559,08	0,00	199 998,00	199 998,00	199 998,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	588 375,00	0,00	724 083,00	724 083,00	724 083,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 521 960,00	0,00	180 785,00	180 785,00	180 785,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 448 894,08	0,00	1 104 866,00	1 104 866,00	1 104 866,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	5 755 830,83	0,00	2 888 419,16	2 888 419,16	2 888 419,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	118 604,54
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 007 023,70
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	924 081,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 565 004,60		1 565 004,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 463 542,00		2 463 542,00
014	Atténuations de produits	2 491 960,00		2 491 960,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 016 081,23		3 016 081,23
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	32 293,60	0,00	32 293,60
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	724 083,00	724 083,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	63 864,00		63 864,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		199 998,00	199 998,00
Dépenses de fonctionnement – Total		9 633 545,43	924 081,00	10 557 626,43

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 557 626,43
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	510 138,80	0,00	510 138,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	86 237,12	0,00	86 237,12
204	Subventions d'équipement versées	650 321,00	0,00	650 321,00
21	Immobilisations corporelles (6)	271 319,18	161 715,00	433 034,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 307 222,60	19 070,00	1 326 292,60
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 826 238,70	180 785,00	3 007 023,70

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 007 023,70
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	116 281,00		116 281,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	603 160,30		603 160,30
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 776 363,00		6 776 363,00
74	Dotations et participations	2 151 719,02		2 151 719,02
75	Autres produits de gestion courante	31 803,00	0,00	31 803,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		9 680 326,32	0,00	9 680 326,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	877 300,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 557 626,43
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	61 000,00	0,00	61 000,00
13	Subventions d'investissement	1 662 553,16	0,00	1 662 553,16
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	161 715,00	161 715,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	19 070,00	19 070,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		724 083,00	724 083,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		199 998,00	199 998,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 783 553,16	1 104 866,00	2 888 419,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	118 604,54
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 007 023,70
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 628 749,75	1 565 004,60	1 565 004,60
60611	Eau et assainissement	10 700,00	11 434,20	11 434,20
60612	Energie - Electricité	54 300,00	59 389,00	59 389,00
60621	Combustibles	9 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	8 210,00	5 850,00	5 850,00
60623	Alimentation	56 905,00	55 630,00	55 630,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	2 400,00	2 400,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 870,00	3 250,00	3 250,00
60631	Fournitures d'entretien	7 550,00	7 420,00	7 420,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 365,88	13 000,00	13 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	9 870,00	8 400,00	8 400,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 560,00	5 500,00	5 500,00
6067	Fournitures scolaires	2 456,00	1 100,00	1 100,00
6068	Autres matières et fournitures	7 470,00	7 450,00	7 450,00
611	Contrats de prestations de services	38 398,00	20 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	10 540,00	11 220,00	11 220,00
6135	Locations mobilières	13 580,00	7 356,40	7 356,40
61521	Entretien terrains	2 700,00	3 380,00	3 380,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 550,00	10 850,00	10 850,00
61551	Entretien matériel roulant	7 300,00	5 150,00	5 150,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 900,00	8 400,00	8 400,00
6156	Maintenance	58 385,50	60 250,00	60 250,00
6161	Multirisques	14 682,94	24 450,00	24 450,00
617	Etudes et recherches	125 000,00	125 000,00	125 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 475,00	1 775,00	1 775,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 185,00	11 135,00	11 135,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 300,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	75 900,00	89 670,00	89 670,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 350,00	850,00	850,00
6226	Honoraires	14 920,00	13 220,00	13 220,00
6228	Divers	0,00	17 648,00	17 648,00
6231	Annonces et insertions	4 607,58	1 644,00	1 644,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	1 550,00	1 550,00
6236	Catalogues et imprimés	8 130,00	5 640,00	5 640,00
6237	Publications	1 098,00	900,00	900,00
6248	Divers	599 250,00	551 105,00	551 105,00
6251	Voyages et déplacements	4 900,00	450,00	450,00
6257	Réceptions	700,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	13 250,00	9 780,00	9 780,00
6262	Frais de télécommunications	23 208,85	18 950,00	18 950,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	630,00	630,00
6281	Concours divers (cotisations)	202 282,00	198 233,00	198 233,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	5 300,00	5 300,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	10 300,00	10 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	59 850,00	42 000,00	42 000,00
6288	Autres services extérieurs	700,00	690,00	690,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	18 500,00	18 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 750,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	0,00	200,00	200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	90 000,00	99 455,00	99 455,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 328 190,00	2 463 542,00	2 463 542,00
6218	Autre personnel extérieur	800,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	14 544,00	14 544,00
64111	Rémunération principale titulaires	735 575,00	1 867 695,06	1 867 695,06
64131	Rémunérations non tit.	1 512 925,00	498 730,79	498 730,79
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	75 000,15	75 000,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	7 272,00	7 272,00
6488	Autres charges	18 890,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 492 000,00	2 491 960,00	2 491 960,00
739211	Attributions de compensation	1 282 700,00	1 282 700,00	1 282 700,00
739221	FNGIR	1 209 300,00	1 209 260,00	1 209 260,00
65	Autres charges de gestion courante	3 108 847,00	3 016 081,23	3 016 081,23
6531	Indemnités	30 000,00	65 000,00	65 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 180,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	500,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	1 578 227,00	1 603 208,23	1 603 208,23
6558	Autres contributions obligatoires	8 000,00	8 000,00	8 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65733	Subv. fonct. Départements	33 750,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	1 113 540,00	1 014 623,00	1 014 623,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	264 000,00	269 000,00	269 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	78 650,00	56 250,00	56 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 557 786,75	9 536 587,83	9 536 587,83
66	Charges financières (b)	134 804,00	32 293,60	32 293,60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 270,00	29 293,60	29 293,60
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2 330,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	3 000,00	3 000,00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	55 204,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	9 550,00	800,00	800,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	8 850,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	700,00	800,00	800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	53 638,32	63 864,00	63 864,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 755 779,07	9 633 545,43	9 633 545,43
023	Virement à la section d'investissement	338 559,08	199 998,00	199 998,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	588 375,00	724 083,00	724 083,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	588 375,00	724 083,00	724 083,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		926 934,08	924 081,00	924 081,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		926 934,08	924 081,00	924 081,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 682 713,15	10 557 626,43	10 557 626,43

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 557 626,43
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	88 420,00	116 281,00	116 281,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	83 420,00	85 417,00	85 417,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	5 000,00	30 864,00	30 864,00
70	Produits services, domaine et ventes div	468 812,00	603 160,30	603 160,30
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00	1 500,00	1 500,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	64 732,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	184 098,00	184 098,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	2 000,00	2 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	306 380,00	306 300,00	306 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	14 900,00	16 872,30	16 872,30
70688	Autres prestations de services	3 000,00	2 046,00	2 046,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	30 000,00	33 000,00	33 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	41 100,00	48 644,00	48 644,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 700,00	8 700,00	8 700,00
73	Impôts et taxes	6 852 391,00	6 776 363,00	6 776 363,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 358 678,00	4 287 722,00	4 287 722,00
73112	Cotisation sur la VAE	476 503,00	511 059,00	511 059,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	101 239,00	100 631,00	100 631,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	103 894,00	102 709,00	102 709,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	14 100,00	10 811,00	10 811,00
73211	Attribution de compensation	4 960,00	6 591,00	6 591,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	193 352,00	184 639,00	184 639,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 509 665,00	1 475 201,00	1 475 201,00
7362	Taxes de séjour	90 000,00	97 000,00	97 000,00
74	Dotations et participations	2 404 057,02	2 151 719,02	2 151 719,02
74124	Dotation d'intercommunalité	280 000,00	316 553,00	316 553,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	290 000,00	288 998,00	288 998,00
74718	Autres participations Etat	215 660,00	129 145,00	129 145,00
7472	Participat° Régions	247 255,00	286 255,00	286 255,00
7473	Participat° Départements	36 900,00	48 624,00	48 624,00
74741	Participat° Communes du GFP	28 000,00	6 600,00	6 600,00
7478	Participat° Autres organismes	1 048 242,02	779 798,02	779 798,02
748313	Dotat° de compensation de la TP	158 000,00	152 758,00	152 758,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	24 081,00	24 081,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	101,00	101,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	100 000,00	118 806,00	118 806,00
75	Autres produits de gestion courante	46 400,00	31 803,00	31 803,00
752	Revenus des immeubles	41 400,00	31 803,00	31 803,00
7551	Excédent des BA administratifs	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		9 860 080,02	9 679 326,32	9 679 326,32
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 860 080,02	9 680 326,32	9 680 326,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	229 998,00	0,00	0,00
721	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	199 998,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		229 998,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 090 078,02	9 680 326,32	9 680 326,32

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	877 300,11
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 557 626,43
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	231 786,00	86 237,12	86 237,12
2031	Frais d'études	203 286,00	86 237,12	86 237,12
2051	Concessions, droits similaires	28 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	516 879,59	650 321,00	650 321,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	506 879,59	643 321,00	643 321,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	10 000,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	298 444,84	271 319,18	271 319,18
2135	Installations générales, agencements	61 219,70	52 292,80	52 292,80
2181	Installat° générales, agencements	1 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 132,46	29 108,04	29 108,04
2184	Mobilier	33 787,38	26 535,79	26 535,79
2188	Autres immobilisations corporelles	195 305,30	148 382,55	148 382,55
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 220 372,98	1 307 222,60	1 307 222,60
2313	Constructions	1 220 372,98	1 307 222,60	1 307 222,60
Total des dépenses d'équipement		2 267 483,41	2 315 099,90	2 315 099,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 372 654,97	510 138,80	510 138,80
1641	Emprunts en euros	2 362 504,97	499 986,80	499 986,80
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 150,00	10 152,00	10 152,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	16 000,00	1 000,00	1 000,00
261	Titres de participation	16 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 388 654,97	511 138,80	511 138,80
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 656 138,38	2 826 238,70	2 826 238,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	229 998,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	199 998,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	199 998,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	30 000,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	7 026,32	0,00	0,00
2313	Constructions	22 973,68	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 521 960,00	180 785,00	180 785,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	161 715,00	161 715,00
2313	Constructions	0,00	19 070,00	19 070,00
27633	Créance Départements	1 521 960,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 751 958,00	180 785,00	180 785,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 408 096,38	3 007 023,70	3 007 023,70

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 007 023,70
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 307 660,75	1 662 553,16	1 662 553,16
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	894 316,00	837 145,16	837 145,16
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	315 081,55	234 000,00	234 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	119 911,00	119 911,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 000,00	78 666,00	78 666,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	92 263,20	392 831,00	392 831,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	60 000,00	60 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	60 000,00	60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 707 660,75	1 722 553,16	1 722 553,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	77 316,00	61 000,00	61 000,00
10222	FCTVA	77 316,00	61 000,00	61 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 521 960,00	0,00	0,00
27633	Créance Départements	1 521 960,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 599 276,00	61 000,00	61 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 306 936,75	1 783 553,16	1 783 553,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement	338 559,08	199 998,00	199 998,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	588 375,00	724 083,00	724 083,00
28031	Frais d'études	0,00	356,00	356,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	506 880,00	643 321,00	643 321,00
28051	Concessions et droits similaires	3 150,00	2 767,00	2 767,00
28132	Immeubles de rapport	4 450,00	1 800,00	1 800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	23 350,00	11 320,00	11 320,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	890,00	510,00	510,00
28182	Matériel de transport	3 850,00	5 806,00	5 806,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 100,00	13 483,96	13 483,96
28184	Mobilier	8 550,00	9 383,41	9 383,41
28188	Autres immo. corporelles	30 155,00	35 335,63	35 335,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		926 934,08	924 081,00	924 081,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 521 960,00	180 785,00	180 785,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 521 960,00	161 715,00	161 715,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	19 070,00	19 070,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 448 894,08	1 104 866,00	1 104 866,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 755 830,83	2 888 419,16	2 888 419,16

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	118 604,54
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 007 023,70
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	12 703	1 119 511	0	0	14 892	87 534	6 500	2 500	0	281 796	1 300 803	2 826 239
- Equipements municipaux (2)		43 417	0	0	14 892	49 072	6 500	2 500	0	278 196	1 270 203	1 664 779
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		643 321	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000	650 321
- Opérations financières	12 703											12 703
Dépenses d'ordre	180 785											180 785
Total dépenses de l'exercice	193 488	1 119 511	0	0	14 892	87 534	6 500	2 500	0	281 796	1 300 803	3 007 024
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	193 488	1 119 511	0	0	14 892	87 534	6 500	2 500	0	281 796	1 300 803	3 007 024

RECETTES

Total recettes de l'exercice	1 104 866	121 000	0	0	0	213 488	0	0	0	234 922	1 214 143	2 888 419
RAR N-1 et reports	0	118 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 605
Total cumulé recettes d'investissement	1 104 866	239 605	0	0	0	213 488	0	0	0	234 922	1 214 143	3 007 024

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	2 211 112	2 887 068	28 757	641 266	434 566	708 113	303 604	441 807	105 076	2 385 515	410 742	10 557 626
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 211 112	2 887 068	28 757	641 266	434 566	708 113	303 604	441 807	105 076	2 385 515	410 742	10 557 626

RECETTES

Total recettes de l'exercice	6 098 767	71 741	0	225 573	150 340	323 811	91 769	351 189	33 390	2 209 218	124 528	9 680 326
RAR N-1 et reports	0	877 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	877 300
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 098 767	949 041	0	225 573	150 340	323 811	91 769	351 189	33 390	2 209 218	124 528	10 557 626

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		193 488	1 119 511	0	0	14 892	87 534	6 500	2 500	0	281 796	1 300 803	3 007 024
Dépenses réelles		12 703	1 119 511	0	0	14 892	87 534	6 500	2 500	0	281 796	1 300 803	2 826 239
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	12 703	432 774	0	0	0	38 462	0	0	0	3 600	22 600	510 139
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 937	63 300	86 237
204	Subventions d'équipement versées	0	643 321	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000	650 321
21	Immobilisations corporelles	0	43 417	0	0	14 892	48 182	6 500	2 500	0	19 259	136 570	271 319
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	890	0	0	0	236 000	1 070 333	1 307 223
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>180 785</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>180 785</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	180 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 785

RECETTES

Total recettes investissement		1 104 866	121 000	0	0	0	213 488	0	0	0	234 922	1 214 143	2 888 419
Recettes réelles		0	121 000	0	0	0	213 488	0	0	0	234 922	1 214 143	1 783 553
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	61 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	213 488	0	0	0	234 922	1 214 143	1 662 553

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - Principal - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 104 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 104 866
021	Virement de la sect° de fonctionnement	199 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 998
040	Opérat° ordre transfert entre sections	724 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	724 083
041	Opérations patrimoniales	180 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 785

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 211 112	2 887 068	28 757	641 266	434 566	708 113	303 604	441 807	105 076	2 385 515	410 742	10 557 626
Dépenses réelles		1 287 031	2 887 068	28 757	641 266	434 566	708 113	303 604	441 807	105 076	2 385 515	410 742	9 633 545
011	Charges à caractère général	0	164 998	17 000	547 545	66 725	212 327	70 976	57 612	26 833	285 468	115 521	1 565 005
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	535 596	2 857	93 721	367 141	477 034	222 228	377 295	55 993	306 955	24 721	2 463 542
014	Atténuations de produits	1 282 700	1 209 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 491 960
022	Dépenses imprévues	0	63 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 864
65	Autres charges de gestion courante	0	898 240	8 900	0	0	5 800	10 400	6 900	22 250	1 793 091	270 500	3 016 081
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	4 331	15 111	0	0	0	12 852	0	0	0	0	0	32 294
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	700	100	0	0	0	0	0	800
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		924 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	924 081
023	Virement à la section d'investissement	199 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 998
042	Opérat° ordre transfert entre sections	724 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	724 083
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - Principal - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 098 767	71 741	0	225 573	150 340	323 811	91 769	351 189	33 390	2 209 218	124 528	9 680 326
Recettes réelles		6 098 767	71 741	0	225 573	150 340	323 811	91 769	351 189	33 390	2 209 218	124 528	9 680 326
013	Atténuations de charges	0	65 049	0	0	13 066	5 934	4 550	27 682	0	0	0	116 281
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	98 600	192 318	41 544	46 100	0	218 598	6 000	603 160
73	Impôts et taxes	5 197 571	6 591	0	0	0	0	0	0	0	1 475 201	97 000	6 776 363
74	Dotations et participations	901 196	101	0	225 573	38 674	115 284	45 675	277 407	33 390	514 419	0	2 151 719
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	10 275	0	0	0	0	21 528	31 803
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9619213123A	03/06/2019	600 000,00	200 000,00	2 417,80	0,00	400 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		600 000,00	200 000,00	2 417,80	0,00	400 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 192 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 192 500,00									
00001454129	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	19/11/2013		10/02/2014	204 000,00	F		3,950	3,950	EUR	A	C	N	A-1
00004289596	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	02/12/2019		16/03/2020	400 000,00	F		0,400	0,400	EUR	T	P	N	A-1
52394	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2016		20/01/2017	120 000,00	F		1,190	1,190	EUR	T	P	N	A-1
52396	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2016		20/01/2017	155 000,00	F		1,190	1,190	EUR	T	P	N	A-1
99 05807	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	06/03/2017		25/05/2020	400 000,00	F		0,860	0,860	EUR	A	F	N	A-1
99 71943	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	15/05/2017		25/06/2018	628 500,00	F		2,300	2,300	EUR	A	P	N	A-1
9957426	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE			25/01/2018	285 000,00	F		1,640	1,640	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - Principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					81 214,00									
1681 Autres emprunts (total)					81 214,00									
CAF 001-2014	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES			30/11/2015	81 214,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 273 714,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 006 003,17					496 713,65	29 134,74	0,00	15 554,64
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 006 003,17					496 713,65	29 134,74	0,00	15 554,64
00001454129	N	0,00	A-1	153 277,79	14,11	F		3,950	8 410,29	6 054,47	0,00	5 086,46
00004289596	N	0,00	A-1	400 000,00	15,00	F		0,400	25 926,85	1 561,14	0,00	58,19
52394	N	0,00	A-1	103 758,98	17,00	F		1,190	5 543,03	1 204,69	0,00	226,26
52396	N	0,00	A-1	134 022,03	17,00	F		1,190	7 159,73	1 556,07	0,00	292,24
99 05807	N	0,00	A-1	400 000,00	0,00	F		0,860	400 000,00	1 720,00	0,00	0,00
99 71943	N	0,00	A-1	556 557,33	12,48	F		2,300	37 217,05	12 800,82	0,00	6 138,32
9957426	N	0,00	A-1	258 387,04	18,00	F		1,640	12 456,70	4 237,55	0,00	3 753,17
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		30 456,00					10 152,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		30 456,00					10 152,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - Principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CAF 001-2014	N	0,00	A-1	30 456,00	3,91	F		0,000	10 152,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 036 459,17					506 865,65	29 134,74	0,00	15 554,64

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 036 459,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2014-02-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	10	18/02/2014
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	18/02/2014
L	Autres	7	18/02/2014
L	Autres	8	18/02/2014
L	Autres	9	18/02/2014
L	Autres	10	18/02/2014
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	18/02/2014
L	Equipements sportifs	7	18/02/2014
L	Equipements sportifs	8	18/02/2014
L	Equipements sportifs	9	18/02/2014
L	Equipements sportifs	10	18/02/2014
L	Installations et appareils de chauffage	10	18/02/2014
L	Installations et appareils de chauffage	15	18/02/2014
L	Logiciels	2	18/02/2014
L	Logiciels	3	18/02/2014
L	Matériels classiques	5	18/02/2014
L	Matériels classiques	6	18/02/2014
L	Matériels classiques	7	18/02/2014
L	Matériels de bureau électrique	5	18/02/2014
L	Matériels informatiques	2	18/02/2014
L	Matériels informatiques	3	18/02/2014
L	Mobilier	8	18/02/2014
L	Mobilier	10	18/02/2014
L	Voitures	5	18/02/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		510 138,80	510 138,80
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		510 138,80	510 138,80
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	499 986,80	499 986,80
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	10 152,00	10 152,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	510 138,80	0,00	0,00	510 138,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		985 081,00	III 985 081,00
Ressources propres externes de l'année (a)		61 000,00	61 000,00
10222	FCTVA	61 000,00	61 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27633	Créance Départements	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		924 081,00	924 081,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	356,00	356,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	643 321,00	643 321,00
28051	Concessions et droits similaires	2 767,00	2 767,00
28132	Immeubles de rapport	1 800,00	1 800,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 320,00	11 320,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	510,00	510,00
28182	Matériel de transport	5 806,00	5 806,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 483,96	13 483,96
28184	Mobilier	9 383,41	9 383,41
28188	Autres immo. corporelles	35 335,63	35 335,63
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	199 998,00	199 998,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	985 081,00	0,00	118 604,54	0,00	1 103 685,54

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 510 138,80
Ressources propres disponibles	IV 1 103 685,54
Solde	V = IV – II (6) 593 546,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	536 000,39
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	536 000,39
Recettes réelles de fonctionnement	II	9 680 326,32

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,54
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6281	N°1 Assistance à maîtrise d'ouvrage		AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 71	Département	0,00
6281	N°1 Conseils architecture habitat		CAUE DE SAONE ET LOIRE	Association	0,00
6281	N°1 Subvention fonctionnement		PAYS D'ART et D'HISTOIRE	Association	0,00
6281	N°1 Subvention fonctionnement		PAYS SUD BOURGOGNE	Association	0,00
6554	N°1 Subvention activités		SIVOS DE CLUNY	Etablissement de droit public	0,00
657358	N°1 Subvention fonctionnement		OFFICE DU TOURISME CLUNY	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 Conseils habitat		ADIL	Association	0,00
6574	N°1 Equipement		AJSPDC	Association	0,00
6574	N°1 Activités enfance adhérents		ALECC	Association	0,00
6574	N°1 CLSH		Amicale Intercommunale de Charly	Association	0,00
6574	N°1 Convention guichet habitat		CAUE DE SAONE ET LOIRE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention fonctionnement		CLIC DU CLUNISOIS	Association	0,00
6574	N°1 Fonds solidarité logement		CONSEIL DEPARTEMENTAL	Département	0,00
6574	N°1 Festival musical		D AUJOURD HUI A DEMAIN	Association	0,00
6574	N°1 Activités enfance		ECLAIREURS ECLAIREUSES DE FRANCE	Association	0,00
6574	N°1 Hébergement urgence		ETAP	Association	0,00
6574	N°1 Spectacles enfance		FOYER RURAL GRAND SECTEUR CLUNISOIS	Association	0,00
6574	N°1 Activités BAROUF		FOYER RURAL GRAND SECTEUR CLUNISOIS	Association	0,00
6574	N°1 Festival musical		JAZZ CAMPUS EN CLUNISOIS	Association	0,00
6574	N°1 CLSH		LA MARELLE	Association	0,00
6574	N°1 Activités		LE PETIT CHENE THEATRE	Association	0,00
6574	N°1 Insertion (ressourcerie)		LE PONT ASSOCIATION	Association	0,00
6574	N°1 Activités		LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE CLUNISOIS	Association	0,00
6574	N°1 Festival musical		LES GRANDES HEURES DE CLUNY	Association	0,00
6574	N°1 CLSH		LOISIRS EN CAMPAGNE	Association	0,00
6574	N°1 Antenne insertion		MISSION LOCALE JEUNE DU MACONNAIS	Etat	0,00
6574	N°1 Evenementiel		OFFICE DU TOURISME CLUNY	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 Festival musical		PEPETE LUMIERE ASSOCIATION	Association	0,00
6574	N°1 Location véhicules public insertion		PLAN LOCAL POUR L INSERTION ET L EMPLOI	Association	0,00
6574	N°2 Antenne insertion		PLAN LOCAL POUR L INSERTION ET L EMPLOI	Association	0,00
6574	N°1 Cantines en mouvement		TERROIRS DE SAONE ET LOIRE	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	4,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	4,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	3,00	5,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DE 1ERE CLASSE	A	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIER EN SOINS GEN CL NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S (Av. Janv. 2019)	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	7,00	10,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	B	1,00	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEUR ENS ART CLASSE NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		10,00	7,00	17,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	8,00	4,00	12,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2019)	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - Principal - BP - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		23,00	25,00	48,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE		CONTRIBUTION	1 571 992,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	19 234 004,00	1,17	13,92	0,00	2 677 374,00	1,17
TFPB	14 499 110,00	1,98	4,44	0,00	643 760,00	1,98
TFPNB	2 020 862,00	1,20	13,90	0,00	280 899,00	1,19
CFE	2 550 244,00	1,00	26,13	0,00	666 379,00	1,00
TOTAL	38 304 220,00	1,46			4 268 412,00	1,26

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/03/2020

Présenté par La Présidente (1),

A CLUNY, le 02/03/2020

La Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A CLUNY, le 09/03/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CLUNY, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.